



## besoin de conseils pour gros souci avec ma banque

Par millesoleil, le 15/10/2012 à 00:40

Bonsoir,

Voilà ma situation qui peut très vite devenir dramatique. Je suis à la banque postale ... J'ai le droit d'avoir un chéquier et je suis juste interdite de crédit jusqu'en 2016 suite à dossier bdf. Avec mon unique compte bancaire j'ai juste une carte Réalys à débit immédiat, je ne peux donc pas en temps normal dépenser plus que ce que j'ai et surtout je n'ai aucun droit de découvert (même pas un euro). Je vis seule avec trois enfants à charge, j'ai comme revenu l'AAH et tout confondu je touche environ 900 euros/mois.

Je voudrais préciser pour expliquer un peu mon état que depuis un an je me bats contre un cancer agressif qui m'a dévasté et outre les ravages que cette maladie a causé sur moi physiquement, les souffrances mentales restent des brèches bien ouvertes que je n'arrive pas encore à panser. Je n'arrive plus à me projeter en avant et j'ai pris l'habitude de vivre malgré moi au jour le jour.

Je suis fatiguée et j'ai plutôt tendance à tout laisser aller à veau -l'eau.

Ce weekend je fais ma sortie mensuelle à la poste pour payer mon loyer et autre et quand la dame au guichet me tend le solde je vois sur le document écrit en ma faveur + 1800,54 euros. Je me suis dit super mon ami m'a fait le virement qu'il m'avait laissé espérer.

Trop contente de pouvoir enfin acheter les vêtements etc. dont mes enfants avaient besoins. J'étais tellement heureuse de les voir contents. C'était un samedi et j'ai pu retirer au distributeur la somme de 700 euros alors que le maxi dans mon cas est 500 euros !

Le soir j'appelle mon ami pour le remercier et mon sang se glace quand il me dit qu'il n'y est pour rien et qu'il ne pourra pas m'aider cette année. Bref, de retour à la maison je consulte mon compte qui là me donne un solde débiteur de - 848 euros. Toutes les opérations sont rejetées edf, gdf assurances etc tout cela pour des petites sommes mais avec les frais de rejets houla !!! Après analyse j'ai pu voir que la banque postale en fait m'avait créditée deux fois et bien sur après coup m'a retiré la somme, comment est-ce possible ? Je n'ai le droit à aucun découvert et là avec ces - 848 euros voilà ma vie qui bascule aucun de mes prélèvements ne sont honorés et ma prochaine rentrée financière est le mois prochain.

C'est grave, la descente aux enfers commence. J'étais déjà dans la précarité mais Je n'ai pas envie de me retrouver SDF et de nos jours celà peut aller tellement vite. J'angoisse trop ,merci de m'avoir lu et bien vouloir m'orienter svp.

Par **janus2fr**, le **15/10/2012 à 07:43**

Bonjour,

Comme vous l'avez vu, la banque a, par erreur, crédité deux fois votre compte (d'un virement je suppose). Elle a ensuite rectifié l'erreur en reprenant le virement indu. De votre côté, vous avez retiré de l'argent entre les deux opérations de la banque, donc cela a été accepté puisque votre compte était créditeur à ce moment là. Mais malheureusement, après la rectification de l'erreur de la banque, vous êtes à découvert.

Vous avez été fort imprudente de retirer de l'argent sans vérifier l'état réel du compte, vous êtes censée suivre votre compte.

Vous pouvez tenter de négocier avec la banque une remise des frais de découvert et rejet des prélèvements puisque c'est, à la base, une erreur de sa part qui a entraîné la situation, mais elle peut vous opposer de son côté la négligence dont vous avez fait preuve.

Par **millesoleil**, le **15/10/2012 à 10:16**

Merci pour votre réponse. Bien sur je vous l'accorde ce n'est pas très réfléchi d'avoir agi ainsi mais voilà un an que je ne suis plus aussi réfléchie et malgré moi jusqu'aboutiste et que je n'arrive pas à relever la tête. Personne n'est à l'abri des coups durs de la vie ou de commettre une erreur. Faire l'autruche et me laisser mourir c'est une solution que je ne peux envisager parce que j'ai des enfants.

Ok vous allez me dire qu'il fallait y penser avant d'agir mais je pensais alors être dans mon bon droit voilà tout.

Je ne cherche en aucun cas à me défilier, plutôt à trouver des solutions rapides, dans la mesure ou dans mon cas puisque je vis déjà dans la précarité, le moindre souci financier peut avoir des conséquences dramatiques. Rejet de prélèvement frais d'un côté de l'autre et la ligne rouge est très vite franchie...

J'ai vérifié mon compte mais rien n'indiquait à ce moment là qu'il s'agissait d'une erreur de la banque puisqu'il n'y avait qu'une seule opération d'écriture au crédit. Ce que je voulais savoir c'est comment faire? puis je demander à ma banque de stopper tous prélèvements puisqu'ils ne les payent pas mais par contre cela m'éviterait beaucoup de frais en sachant que chaque prélèvement est représenté 5 à 7 jours après???

En tous cas merci d'avoir pris la peine de me répondre.

Par **millesoleil**, le **15/10/2012 à 10:21**

Juste pour info je n'ai aucune opération de virement crédité deux fois puis débité. Aucune opération n'apparaît sur mon compte. Cela a joué uniquement sur le solde disponible. J'ai pensé à tout sauf à la banque puisque je n'ai aucun droit de découvert. J'ai même imprimé à l'écran ce solde et j'ai un document de la poste ou ce même solde est noté en ma faveur. Voilà

Par **janus2fr**, le **15/10/2012 à 10:36**

[citation]Juste pour info je n'ai aucune opération de virement crédité deux fois puis débité.  
[/citation]

Je me suis basé sur ce que vous disiez vous-même dans votre premier message.

[citation]Après analyse j'ai pu voir que la banque postale en fait m'avait créditée deux fois et bien sur après coup m'a retiré la somme, [/citation]

Si ce n'est pas ce qu'il s'est passé, il faut déjà interroger la banque pour savoir ce qu'il en est réellement.

Par **millesoleil**, le **15/10/2012 à 11:06**

Pardonnez les imperfections de langages. Ceci represente ce que j en ai déduit mais suite à votre conseil j appelle ma banque pour savoir ce qu il en est vraiment et je vous tiens au courant . merci

Par **millesoleil**, le **23/10/2012 à 07:24**

Bonjour à tous,

N'ayant aucune réaction de la banque postale, j'ai envoyé une lettre r.a.r avec les justificatifs où le montant de ce trop perçu apparaissait en expliquant ce qui s'était passé. J'ai demandé un arrangement de façon à ce que ma prochaine rentrée mensuelle ne soit pas en totalité engloutie.

J'ai un revenu de 1000 euros. J'ai demandé à ce qu'il me laisse le minimum légale pour vivre mais je ne sais pas à quoi celà correspond pour une femme seule avec deux enfants à charge reconnus (mais en fait j'en ai trois avec moi).

je suis toujours en attente d'une réponse de leurs part.

Bonne journée à tous

Par **millesoleil**, le **21/08/2013 à 21:07**

Très cher mister Cruchon

Prendriez vous tous les gens pour des béotiens voire des cruches!!!S'agit il de la dernière arnaque africaine en vogue? Mon conseil: stoppez sur le champs de dépouiller de pauvres gens et gagnez votre vie de façon plus honnête; A bon entendeur...

Dans l'attente recevez très cher mister cruchon l'expression de mes salutations les plus distinguées.